

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

10 ANS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHRONIQUE

J'ai des lecteurs qui sont vraiment bien aimables et que je dois remercier pour l'empressement qu'ils mettent à m'adresser de nombreux documents toujours intéressants, même lorsque, pour des raisons diverses, il en est dont je ne peux me servir ici.

L'un d'eux m'envoie aujourd'hui un long factum : « La Franc-Maçonnerie juive » qui lui a bel et bien coûté cinq centimes, ce qui fait tout juste un sou de plus qu'il ne vaut en réalité.

« Lisez, » y est-il dit, et « faites lire. » J'ai lu et je vais vous faire lire. On ne saurait être plus aimable, n'est-ce pas, pour l'auteur de ce travail.

« Que ceux qui ont une raison, dit le petit papier, s'en servent pour réfléchir là-dessus. »

Les autres, ceux qui n'ont pas de raison, s'en serviront pour réfléchir à autre chose. C'est bien assez bon pour eux.

Voilà, me suis-je dit, une invitation gracieuse. Allons, madame ma raison, il s'agit de se bouger un peu ; ce monsieur doit avoir des choses intéressantes à vous communiquer. Écoutons-le :

« Malgré les incessants efforts déployés par la franc-maçonnerie pour arriver à cacher non seulement son pouvoir politique, mais jusqu'à son existence même, l'avant-garde de la nation française est parvenue à reconnaître la position de cet ennemi de notre race. »

Je suis déjà charmé de ce petit morceau, pensai-je, et nous sommes vraiment bien redevable à cette avant-garde de la nation française qui surveille ainsi les ennemis de notre race. Brave avant-garde, va.

Nous lui devons une reconnaissance d'autant plus grande que le péril était à nos portes sans que personne sans doutât.

« Nous n'avons pas à nous dissimuler, dit le factum, que la grande majorité des citoyens ignorent encore le premier mot de la question maçonnique. Il n'y en a pas un sur mille qui connaisse l'envahissement franc-maçonnique, l'alliance judéo-maçonnique, le pouvoir des loges, la Dictature du Grand-Orient. »

Ah ! les brigands de francs-maçons, les scélérats ! non seulement ils nous envahissent, ils installent chez nous et contre nous leur dictature intolérable ; mais encore ils ont l'infamante habileté de le faire sans qu'aucun citoyen français s'en aperçoive.

« Ils ont mis nos libertés dans leurs poches », dit encore le petit papier ; et nous n'y avons vu que du feu !

Qu'on nous prenne nos libertés, passe encore ; mais qu'on le fasse sans nous en informer congrûment, de sorte que nous pensons en jouir à notre aise tandis que ce n'est pas vrai du tout ; voilà qui passe les bornes de la plaisanterie permise.

Nous jouons ainsi le rôle ridicule d'un monsieur qui croirait regarder l'heure à sa montre alors qu'il n'aurait plus ni montre ni heure.

Cela aurait pu durer longtemps ainsi. Heureusement l'avant-garde de la nation française veillait et nous avertit en temps utile. Vraiment, est-ce que ces francs-maçons nous prennent pour des imbéciles, par hasard. Il est temps que cela finisse et quand on nous opprime nous voulons au moins le savoir.

Mais voilà ma raison qui s'emporte. Calmez-vous, ma raison, calmez-vous, car voici que l'avant-garde de la nation française a déjà franchi « les premières, deuxième et troisième fortifications de la franc-maçonnerie ». Elle se trouve au cœur de la place maintenant et va leur dire leur fait à ces stipendiés de Satan. Écoutez plutôt :

« En effet, cette association qui ne compte en France que vingt-cinq mille adhérents, en a logé plus de quatre cents à la Chambre et au Sénat... Tout le reste de la nation est assujéti aux chevaliers de la truellerie... La Franc-Maçonnerie a mis la liberté dans sa poche et s'est arrogé en fait la direction de la nation... »

Ainsi la voilà maîtresse de la nation, toute puissante en France, faisant et défaisant à son gré, imposant au pays sa volonté indiscutée. Eh bien, savez-vous ce qu'elle poursuit maintenant :

«... Depuis cinq ans elle fait la guerre contre la nationalité française elle-même, c'est-à-dire la guerre contre la vie même du pays... »

Ah ! mais, ici, ma raison ne comprend plus du tout !

Comment ? Vous nous assurez que le but rêvé par la Franc-Maçonnerie était de dominer la France. Ce rêve est réalisé, après de longues années d'efforts et de ténacité. La Franc-maçonnerie est reine de la France et voilà que son premier soin se trouve être de détruire sa royauté en détruisant son royaume !

Décidément, j'ai beau réfléchir là-dessus, ainsi que nous y invite l'auteur de ce factum, je n'arrive pas à m'expliquer cette énigme.

En fin de compte, je signale ce papier à la Croix. Qu'elle le publie. Ses lecteurs ne manqueront pas d'y croire ; il est assez absurde pour cela.

Emile LAPORTE.

LA « GRANDE MUETTE »

La Libre Parole nous fait connaître la liste des officiers démissionnaires de toutes armes, qui se présentent aux prochaines élections. Voici cette liste :

Le général Voisin, qui se présente à Lyon contre M. de Lanessan.

Le général Darras, à Dijon, contre M. Pierre Vaux.

Le général Collet-Meygret, candidat à Nantua contre M. Pierre Baudin.

Le général Zédé qui se présente à Moutiers contre M. Empereur.

Le colonel Bougon à Compiègne, contre M. Noël.

Le lieutenant-colonel Rousset à Verdun, contre M. Prudhomme-Havette.

Le lieutenant-colonel Carrier, à Belley, contre M. Francisque Allombert.

Le commandant de Sabran contre M. Clovis Hugues à Paris.

Le commandant Pasquet, à Bergerac, contre M. Clamant.

Le capitaine Guyot de Villeneuve, à Neuilly, contre M. Laloge.

Le capitaine Andriveau, dans le quatorzième arrondissement, contre M. Dubois.

Le lieutenant Fatoux, à Charanton.

Le lieutenant des Isnards, à Carpentras.

Le lieutenant Dutreil, candidat à Mayenne, contre M. Heuzey.

Le lieutenant Vaillier, contre M. Beauquier, à Besançon.

Le capitaine de Fontaine, contre M. Guillemet, à Fontenay-le-Comte.

Le capitaine Chartier, à Arras.

Le lieutenant Lefebvre, dans le Nord.

Inutile d'ajouter que tous ces officiers candidats sont garantis nationalistes bon teint par la Libre Parole. Les nationalistes, dont on connaît la bonne foi, reprochent sans cesse au ministère républicain « d'introduire la politique dans l'armée. » Ils proclament que l'armée est la « Grande Muette. »

En attendant, ils ne rêvent qu'une chose : c'est d'introduire l'armée dans la politique.

Au Transvaal

Nouvel échec anglais

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria que le colonel Lawley annonce de Coschman-kope, un vif engagement !

Dans la soirée du 31 mars, il avait détaché le 2^e régiment de dragons de la garde pour opérer à dix milles vers l'Est, car il avait l'intention de se porter à leur suite, le lendemain matin, dans cette même direction.

Les dragons de la garde réussissaient à l'aube, au matin, à surprendre un campement boer. Mais l'ennemi, ayant reçu d'importants renforts, leur tint tête, et après un vif engagement les dragons de la garde eurent à se replier en combattant pour rejoindre leur corps principal, qui s'avancait dans la direction de la fusillade.

Ce corps principal commença le feu et repoussa l'ennemi dans la direction du Nord-Est.

Le colonel anglais annonce que quatre officiers ont été blessés. La liste des pertes sera donnée ultérieurement.

On dit que les Boers ont subi de leur côté de grosses pertes. Les Anglais leur ont fait six prisonniers.

CHRONIQUE LOCALE

Les Elections Législatives

A cette heure, la plupart des maires républicains de l'arrondissement de Cahors ont adhéré à la candidature de M. Rey, et dans des appels fortement motivés se sont engagés à soutenir cette candidature.

La candidature de M. Pagès-Lechesne, au contraire ne recueille aucune adhésion sérieuse : décidément, nul ne veut prendre au sérieux les déclamations du conseiller général de Luzech.

Un fait significatif entre tous, est celui qui s'est produit le jour de la foire du 1^{er} avril, à Cahors.

Les maires du canton de Luzech, au nombre de 11 sur 13 se sont réunis et à l'unanimité ont acclamé la candidature de M. Rey.

M. Pagès-Lechesne était présent quand cette déclaration fut faite.

Il n'en croyait pas ses oreilles.

Alors qu'aux élections du conseil général il avait eu pour lui la plupart des maires du canton de Luzech, aujourd'hui il reste seul.

Il comptait pourtant sur leur concours...

Quelle est donc l'explication de la détermination prise mardi par les maires du canton de Luzech ?

En juillet dernier, le canton de Luzech a voté pour M. Pagès-Lechesne, pour protester (?) contre le comité de Cahors qui, prétendait-on, avait obligé M. Combarieu secrétaire général de la présidence, à retirer sa candidature à la succession du siège de M. Marcenac.

M. Pagès, conseiller d'arrondissement fut victime de cette protestation, dont M. Pagès-Lechesne profita.

Mais la protestation exécutée, le résultat connu, le désappointement fut unanime. On ne voulait pas de M. Pagès-Lechesne : aujourd'hui on le subit comme conseiller général et le 27 il saura ce que l'on pense de lui.

La réunion de mardi, des maires du canton de Luzech est un avertissement sérieux.

Car M. Pagès-Lechesne, s'est mépris sur le sens de son élection de juillet dernier. Il

a cru que ses convictions républicaines, son programme radical, sa jeunesse (!) avaient tout fait.

Erreur ! M. Pagès-Lechesne a simplement profité du mécontentement de quelques électeurs républicains du canton de Luzech, et de la haine des réactionnaires contre les républicains sincères comme M. Pagès Edmond.

C'est là l'explication exacte du succès de M. Pagès-Lechesne en juillet 1901.

Mais un revirement s'est produit au lendemain même des élections départementales ; ce revirement s'est encore accentué, et le résultat pour M. Pagès-Lechesne ne peut être que piteux.

Sans doute, le conseiller général de Luzech, compte que les voix réactionnaires, comme en juillet 1901, feront bloc sur son nom ; ses attaches avec les adversaires de la République ne sont pas totalement rompues, quoiqu'il en dise, — car si nous ne craignons de mettre en cause des tiers, il nous serait aisé de le prouver.

La lutte donc jusqu'à ce jour, reste circonscrite entre MM. Rey et Pagès-Lechesne. M. Pagès Edmond, conseiller d'arrondissement qui tout d'abord avait posé sa candidature franchement radicale, ne se présentera pas, pour éviter de faire le jeu de la réaction déguisée sous un masque rouge. — Nous ne saurions trop le féliciter de son attitude correctement républicaine.

La lutte, comme nous le disions tout récemment, sera facile pour M. Rey dont la victoire est certaine.

Candidat de la concentration républicaine, autour de lui se sont déjà groupés tous les élus républicains, demain se grouperont tous les électeurs républicains.

Dès lors, que les dissidents, les éternels mécontents, que ceux qui par intérêt personnel auraient voulu voir surgir des candidatures que pour notre part nous eussions combattues — car de républicaines elles n'auraient eu que le nom, tout comme la candidature Pagès-Lechesne ; — que tous ceux qui ne voient dans une élection que la possibilité d'obtenir une sinécure quelconque, que ceux là continuent leur campagne contre M. Rey et contre nous qui manifestons notre indépendance et notre foi irréductible en la République ; ils n'empêcheront pas le succès de la cause républicaine — différente de leur cause qui touche de trop près aux intérêts personnels.

Ces députés ne peuvent que prêter à rire, et ils n'empêcheront en rien le triomphe du candidat de la concentration.

Leur tactique

Dans un entrefilet relatif aux élections législatives dans notre département, l'Alliance républicaine publie les noms des candidats qu'elle soutiendra

à Gourdon : M. Lachize

à Figeac : M. Rozières

à Cahors : M. ... Rey

On n'est ni fier ni logique à l'Alliance !!! A Gourdon et à Figeac : deux candidats de la concentration cléricalo-nationaliste, dont l'un M. Lachize n'a cessé de voter contre le ministère de Défense républicaine, ce qu'eût fait sans doute, le second s'il avait été à la Chambre ; — à Cahors, le candidat de la concentration républicaine qui, au contraire, A SOUTENU — et nous l'en félicitons une fois de plus très vivement — le Cabinet Waldeck-Rousseau QUE

« L'ALLIANCE RÉPUBLICAINE » NE CESSE DE COMBATTRE ET DE VILIPENDER !...

Alors, quoi !...

Vent-on constater jusqu'où va l'illogisme de l'Alliance ?

Notre confrère marche la main dans la main — pour les élections de Gourdon et de Figeac — avec les organes réactionnaires. Voici par exemple ce qu'écrivait le *Quercinois*, organe conservateur bon teint :

Tous les modérés intelligents et impartiaux applaudiront à cette appréciation (l'appréciation dithyrambique de l'Alliance sur M. Lachèze) — et ce ne sont pas les « citoyens d'avant garde » du légendaire « Congrès de Gourdon » qui forceront les électeurs de bon sens à échanger un républicain libéral contre un sectaire.

On le voit l'Alliance marchant de concert avec les cléricaux-nationaux à Gourdon et Figeac était tout à fait qualifiée pour prendre en main la cause du candidat républicain, à Cahors.

Il y a des appuis plutôt... nuisibles !!!

Au surplus, nous sommes heureux de voir ralliés et mélinistes soutenir le candidat des républicains ; cela démontre leur impuissance d'opposer aux démocrates un adversaire sérieux.

Ajoutons encore que les organes réactionnaires s'ils soutiennent les candidats de l'Alliance à Gourdon et Figeac, combattent vivement M. Rey à Cahors.

Cela seul suffit à montrer aux républicains où est le devoir.

Une interview de « l'élégant candidat »

Le programme développé au théâtre par le jeune et séduisant candidat, Etienne Pagès-Lechesne, m'ayant paru sur certains points obscur et incomplet je résolus d'aller moi-même interviewer notre futur jeune grand homme.

Je sais bien qu'on émettra des doutes sur la réalité et l'authenticité de notre rencontre, que « reporter » sera pour beaucoup une fois de plus synonyme de blagueur ; mais qu'importe ! les journalistes ont la peau dure et il me suffit qu'une demi-douzaine de gens sérieux me croient, pour que je dédaigne les autres.

Etienne me reçut avec cordialité. Il se précipita vers moi les mains tendues, le sourire accueillant et s'écria : « Oh, cher Monsieur Blagator, que je suis donc heureux de vous voir ici, et de pouvoir m'entretenir quelques instants avec vous ; je voudrais en effet vous faire comprendre que l'hostilité du *Journal du Lot* envers moi est absurde et illogique et qu'il faut que votre Directeur change d'attitude à mon égard ».

Un peu ahuri par cette effusion subite, j'eus quelque mal à me ressaisir et à expliquer au jeune candidat le but de ma visite.

Je suis prêt, me dit-il, à répondre à vos questions.

« Et d'abord, demandais-je, la question de l'impôt foncier. Vous voulez, vous avez dit, sa suppression. »

Reprenant l'air inspiré qu'il avait au théâtre et faisant le geste de s'arracher le cœur : « Oui, je veux sa disparition, je veux qu'il soit remplacé par un impôt sur le produit de la terre, sur le fruit du sol, mais que la terre elle-même soit imposée, jamais ! Je jure à la démocratie mon éternelle maîtresse, que je ferais disparaître cet inique impôt. »

Il était beau, aussi le contemplai-je un instant et lui dis-je :

Mais il me semble que l'état actuel des choses répond assez, sans bouleversement nécessaire, à votre idéal. La terre est imposée c'est vrai, mais l'impôt est garanti par le produit du sol, que le percepteur a le droit de saisir, et non par la terre qu'il ne peut exproprier.

Une vive surprise se peignit sur ses traits. Etes-vous bien sûr, me dit-il, de ce que vous dites. Mais alors, c'est idiot d'appeler foncier un impôt qui ne l'est pas. Il n'en est pas moins vrai que j'ai dit une bourde... c'est bien ennuyeux ; mais je vous en prie, mon cher Blagator, n'en dites rien dans le *Journal du Lot* ; aussitôt député je vous fais donner les palmes académiques, ou si vous préférez, un bon bureau de tabac.

Comme il ne faut rien dédaigner, je promis de ne pas insister, et je n'insistai pas.

« Que pensez-vous, lui dis-je alors, d'une question qui fit du bruit en son temps, et qui, pour n'être pas de premier plan, n'en est pas moins intéressante : la suppression des sous-préfectures et par conséquent des sous-préfets. »

Ma question parut le surprendre. Néanmoins, après avoir un moment plissé son beau front et paru réfléchir il prononça ces mots :

Je suis partisan en principe de cette suppression, mais je ne voudrais la voir réaliser que dans quelques années. Il y a, en effet, à l'heure actuelle, des jeunes gens de valeur qui ont acquis des droits à ces emplois et que ce serait frustrer, spolier injustement, si on supprimait actuellement les sous-préfectures. Dans quelques années lorsqu'ils seront casés on pourra les supprimer ; les droits acquis seront ainsi respectés, car, à ce moment-là, on ne pourra pas leur marchander une compensation.

Connaissez-vous, lui dis-je, quelques-uns de ces jeunes gens auxquels vous faites allusion.

« J'en connais surtout un, répliqua-t-il, qui est particulièrement distingué, et j'ose affirmer que l'Administration française commettrait la plus lourde des fautes en ne se l'attachant pas. »

J'avais cru un moment, qu'il s'agissait de M. Pagès-Lechesne lui-même ; mais l'air désintéressé de sa dernière réplique me fit comprendre que je me trompais entièrement.

Me permettez-vous, dis-je, de vous demander quelles sont vos idées au point de vue militaire ?

« Je suis, me dit-il, pour la suppression de toutes les dispenses et de toutes les réformes. »

Des réformes, dis-je interloqué ? Oui, Monsieur, des réformes. Il y a une foule de jeunes gens, bien de leur personne, qui se font réformer par protection, et qui feraient d'excellents soldats, je ne vous cache pas que ces particuliers-là me dégoûtent profondément. Quant aux autres, on les utiliserait soyez en sûr ; les boiteux feraient les courses, les myopes seraient bureaucrates, les bossus moniteurs de gymnastique, les aveugles musiciens. Il n'y aurait plus comme cela une bande de jeunes gens qui resteraient tranquillement chez eux ou péroreraient sur les places publiques, pendant que les autres, (toujours les mêmes) iraient se faire casser la gorge à la frontière.

Ceci fut dit d'une voix claironnante, le torse renversé, le bras étendu et menaçant. Cristi, me dis-je, le jour de la mobilisation, avec cent mille hommes comme lui, en huit jours nous sommes à Berlin.

Alors, lui dis-je, vous espérez battre Monsieur Rey.

« Si je le crois, me dit-il, reprenant un ton plus naturel et me frappant sur l'épaule, mais j'en suis sûr. Rey a une certaine compétence en matière d'impôts et d'assistance publique, quoique en ces matières qui me sont familières, il me soit de beaucoup inférieur. Mais, croyez-moi, la démocratie a assez de lui. »

Il a un mauvais tailleur, ses jaquettes ne sont pas de la dernière coupe, et puis c'est un des derniers représentants de cette variété de députés que j'appellerai le député travailleur.

Le peuple ne veut plus de ces hommes qui, dans les commissions, s'enterrent et travaillent sous le vain prétexte d'améliorer son sort, de diminuer ses impôts et qui passent inaperçus dans la capitale.

La démocratie, veut comme l'aristocratie des députés « smart » elle veut que ses représentants soient aussi remarquables dans le

Tout-Paris que les barons et les hobereaux de la Droite.

Croyez-vous que les électeurs du causse, comme ceux de la plaine ne seront pas plus fiers d'apprendre par le *Figaro* ou le *Gaulois* que « Monsieur Pagès-Lechesne, l'élégant député du Lot a été fortement remarqué à l'Hippique en compagnie de Liahe d'Havricourt ou de Renée de Valsombreuse » que de savoir « que Monsieur Rey est membre de la 7^e commission pour la Réforme des 4 contributions. C'est vrai, lui dis-je, je suis certain que les électeurs de Sénaillac et de Valprionde en seront très flattés. Et puis comme vous, j'ai remarqué que Monsieur Rey n'a pas cette élégance anglaise qui vous sied si bien. Il paraît qu'il se moque de la coupe de ses propres jaquettes, mais je crois avoir entendu dire, qu'il porterait tous ses soins à la veste qu'il se promet de vous tailler le 27 avril prochain. »

Monsieur Etienne Pagès-Lechesne ayant fait une grimace, je compris que l'entretien avait assez duré et je me retirai !...

BLAGATOR.

Mutations

M. Thiercelin, capitaine d'habillement au 7^e passé au 53^e comme trésorier.

M. Meynot, lieutenant au 7^e d'infanterie, passe au 63^e d'infanterie.

M. Lanne lieutenant au 63^e d'infanterie, passe au 7^e.

Au 7^e de ligne

MM. Tournet et Pebet, sous-lieutenants au 7^e, sont promus au grade de lieutenant.

Concours hippique de Cahors

Sur la proposition de M. Cocula, le conseil général émit le vœu, au mois d'août dernier, que les cantons de Salviac et de Saint-Germain fussent rattachés à la circonscription du concours hippique de Cahors.

Nous avons la satisfaction d'informer les éleveurs de ces deux cantons que la direction du dépôt d'étalons de Villeneuve, prenant en considération le désir du conseil général, et sur les instances nouvelles de M. Cocula, a décidé le rattachement de ces deux cantons à la circonscription de Cahors. Cette modification aura pour conséquence de donner une plus grande importance aux réunions hippiques du chef-lieu et de faciliter leur fréquentation par certains éleveurs qui hésitaient à conduire leurs animaux à Gramat.

Voyages entre Paris et Toulouse

Par suite d'un ordre spécial, il vient d'être apporté au profit des voyageurs se rendant de Cahors à Toulouse une modification aux conditions d'admission des voyageurs dans les trains express numéros 5 et 23 circulant entre Paris et Toulouse *via* Montauban.

Depuis le 31 mars, il est délivré à Cahors des billets pour le train 5 aux voyageurs de troisième classe pour toutes destinations ;

Depuis le 31 mars également, le train 23 prend à Cahors les voyageurs de troisième classe pour Toulouse.

Livraison des tabacs

Voici les résultats des livraisons des tabacs de la récolte de 1901, faite par les planteurs du département du Lot :

9,310 planteurs ont livré 2,335,706 kilos de tabacs, qui ont été payés 2,483,015 fr. 05, soit un prix moyen de 106 fr. 30 par 100 kilogrammes.

Réfaction pour cause d'humidité, 7,209 kilos. Tabacs détruits ou rejetés du classement, 50,449 kilos, qui seront vendus au profit de la caisse du centime destiné à payer les frais de livraison.

En 1901, les livraisons de la récolte de 1900 faite par 9,256 planteurs avaient produit 2,190,043 kilos de tabacs payés 2 millions 333,419 fr. 80, soit un prix moyen de 106 fr. 54 par 100 kilogrammes.

Triste affaire

La police de notre ville a mis en état d'arrestation le nommé L. G. demeurant rue Mordaigne, à Cahors, accusé par une petite fille de 10 ans, de s'être livré sur elle à des attentats monstrueux.

L. G. a avoué ses crimes.

Il a été remis en liberté provisoire, dans la journée de vendredi.

L'enquête se continue.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 mars au 5 avril 1902

Naissances

Ton Hippolyte-Simon, rue de la Liberté, 5. Galtié Jeanne-Antoinette-Gabrielle, rue de la Liberté, 27.

Ramond Françoise-Anais-Suzanne, rue de l'Hôtel de ville.

Palame, Elodie-Marie-Germaine, rue Victor Hugo.

Publications de mariages

Pignay Jean, sergent rengagé au 7^m et Nayrac Marie, sans profession.

Terret Ferdinand-Jean-Eugène, sergent-major au 7^m et Cassain Jeanne-Marie-Thérèse-Amandine, sans profession.

Sarrazin Charles-Michel, commis des postes et télégraphes et Dalat Marie-Antoinette-Joséphine, sans profession.

Vingès Jules, employé des lignes télégraphiques et Gaillard Anna, cuisinière.

Mariage

Rascouilles Clément, propriétaire et Combarieu Marie, sans profession.

Décès

Raillard Adolphe-Henri, 2 ans, rue Sainte-Claire, 42.

Girma Jean, propriétaire, 76 ans, rue des Jardiniers, 2.

Albert François, ancien huissier 85 ans, rue du Château du Roi, 9.

Ton Hippolyte-Simon, 4 jours, rue de la Liberté, 5.

Martinot Louisa, limonadière, veuve Ramet, 50 ans, quai Champollion 1.

Raillard Désiré-Jean-Victor, 6 mois, rue Sainte-Claire, 42.

Boyer Marie-Emilie-Sara, épouse Rostan, 41 ans, sans profession, rue Labarre 41.

Frayssé Rosa, épouse Mourgues, 45 ans, sans profession, rue Fondue-Haute, 13.

THEATRE DE CAHORS

Tournée Soulacroix

Le jeudi 17 avril, sur la scène de notre théâtre sera donnée, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une représentation de

RIP

Opéra fantastique en 5 actes et 7 tableaux, de Robert PLANQUETTE.

Notre compatriote M. SOULACROIX, de l'opéra-comique, chantera dans le rôle de Rip qu'il a créé et joué plus de 400 fois à Paris.

Les autres rôles seront chantés par les meilleurs artistes des théâtres de Paris, parmi lesquels nous citerons : MM^{lles} *Mardelle Henri, Blanche Nacal, H. Claudius, MM. Daguin et Beauregard.*

Arrondissement de Cahors

M. REY A PUY-L'EVÊQUE

C'était jeudi notre foire. M. Rey, notre sympathique député est arrivé inopinément par le train de 2 h. 1/2. La nouvelle de sa présence parmi nous s'est rapidement répandue et aussitôt, malgré la pluie battante, un flot croissant d'amis s'est précipité vers notre dévoué représentant pour l'assurer de son concours et lui promettre un triomphe éclatant.

Une réunion publique ayant été annoncée pour 3 h. 1/2 la grande salle d'asile a été rapidement envahie et M. Rey assisté de M. Deltil, conseiller d'arrondissement et de tous maires et adjoints du canton présents à la foire a développé son programme.

Il a rappelé au milieu des applaudissements répétés de l'auditoire, les dégrèvements importants dont il a été le principal instigateur, les deux dégrèvements de l'impôt foncier de 1891 et de 1898 et le dégrèvement de la personne-mobilière de cette année qui diminuent les charges du département de 850,000 fr. par an. Mais, malgré ces améliorations considérables, on est loin encore de l'égalité devant l'impôt ; le revenu de la terre, du commerce, de l'industrie paie plus que le revenu de l'argent. Ce n'est que par l'impôt progressif sur le revenu que l'on arrivera à la justice fiscale.

Il ne suffit pas de poursuivre la diminution des charges fiscales, il faut aussi poursuivre la diminution de l'impôt d'usage, dans la mesure compatible avec la sécurité nationale. Il se déclare partisan du service de 2 ans avec les précautions nécessaires pour ne pas affaiblir l'armée qui est l'instrument et la sauvegarde de la grandeur de la France.

Puis il adjure les jeunes générations, qui n'ont pas connu ce qu'a de cruel et de malheureux pour un peuple l'absence de liberté, de rester fidèles à ce principe fondamental de la République pour lequel nos pères ont fait tant de révolutions.

Enfin, dans une chaude et vibrante envolée, il recommande l'application de plus en plus étendue des principes de Fraternité et de Solidarité sociale pour améliorer le sort des travailleurs, des petits, des déshérités. Il faut que la Société vienne en aide à tous les malheureux, aux vaincus dans la lutte pour la vie. Il faut qu'elle assure l'existence aux vieux travailleurs par l'organisation de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, et l'institution d'une caisse de retraites ouvrières (acclamations et vifs applaudissements).

Après quelques questions auxquelles l'orateur répond victorieusement aux applaudissements de l'assemblée, M. Puech, maire de Puy-l'Évêque propose aux électeurs un ordre du jour déjà signé par les maires du canton dans lequel ces derniers affirment leur confiance dans le député sortant, déclarent qu'il doit être le seul candidat du parti républicain et s'engagent à soutenir énergiquement sa candidature. Cet ordre du jour est voté à la presque unanimité ; 3 ou 4 mains seulement se lèvent à la contre épreuve.

PUY-L'ÉVÊQUE. — On nous adresse la note suivante :

ADRESSE A M. REY, DÉPUTÉ

Le conseiller d'arrondissement, les maires et adjoints du canton de Puy-l'Évêque, soussignés, considérant que M. Rey a toujours cherché à améliorer le sort de nos populations rurales, et à obtenir des réductions d'impôts, lui affirment toute leur confiance et s'engagent à soutenir sa candidature aux prochaines élections législatives.

- MM. Deltit, conseiller d'arrondissement.
- Puech, maire de Puy-l'Évêque.
- Capmas, maire de Lagardelle.
- D'Pénel, maire de Prayssac.
- Dellard, maire de Pescadoires.
- Dénué, maire de Montcabrier.
- Laval, maire de Sérignac.
- Rigoula, maire de Soturac.
- Bessières, maire de Saint-Martin-le-Rédon.
- Carrié, maire de Grézels.
- Durou, maire de Vire.
- Arnal, maire de Touzac.
- Berrie, adjoint de Prayssac.
- Sagnes, adjoint de Sérignac.
- Molinié, adjoint de Grézels.
- Loussert, adj. à Lacapelle-Cabanac.
- Combes, adjoint de Vire.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Aux Conseillers généraux. — M. Vayssières, directeur du cours complémentaire et de la section agricole de Puy-l'Évêque, adresse aux conseillers généraux du Lot une lettre dans laquelle il appelle leur attention sur une demande qu'il a faite au ministère de l'Agriculture pour le transfert de la ferme-école du Montat à Puy-l'Évêque.

M. Vayssières a depuis un an, créé à Puy-l'Évêque une section agricole qui à cette heure est très prospère et qui pourrait remplacer la ferme-école du Montat supprimée par suite du décès de son directeur M. Dufour. M. Vayssières prie les conseillers généraux de bien vouloir émettre un vœu favorable à la demande qu'il adresse au ministère de l'Agriculture.

— Foire. — Bœufs peu d'affaires à cause de la pluie. id. Breaux id. Moutons gras environ 75 c. le kilo, autres, peu d'affaires. Poules de 4 à 5 fr. la paire. Poulets environ 90 c. la livre. Lapins environ 30 c. id. Oisons de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire. Blé de 13 à 13 fr. 50 les 4/5. Maïs de 9 à 10 fr. 50. id. Pommes de terre de 4 à 6 fr. id. Œufs entre 50 et 55 c. la douzaine.

Accident. — Le sieur X. conduisait un cheval qui traînait une charretée de bois, lorsque le cheval fit un faux pas et se cassa une jambe. Heureusement que le sieur X. se tenait un peu à l'écart, ce qui a évité un accident pour lui qui eut pu être grave.

TOUR-DE-FAURE. — On nous écrit : Enfin, après de nombreuses pétitions et démarches, notre section a obtenu ce qui lui était dû. La Chambre a voté son érection en com-

mune distincte : aujourd'hui la chose est acquise.

Mais si nous nous en félicitons, nous ne saurions cependant oublier que c'est grâce au dévouement absolu que notre conseiller général M. Talou a employé, pour que satisfaction nous soit donnée.

Grâce à lui, en effet, le conseil général à chaque session était saisi d'un vœu en faveur de l'érection en commune de notre section : à chaque session, par son éloquente intervention le conseil général émettait un vœu favorable.

C'est donc à notre sympathique et dévoué conseiller général M. Talou que nous devons notre autonomie : les électeurs de Tour-de-Faure ne sauront l'oublier.

LUZÉCH. — Adresse à M. Rey, député. — Les maires et élus du canton de Luzéché, se sont réunis mardi 1^{er} avril, à Cahors, pour rédiger un appel en faveur de la candidature de M. Rey député sortant.

M. Pons, conseiller municipal de Luzéché, a proposé la motion suivante qu'à l'unanimité les maires et élus du canton de Luzéché, présents, ont approuvée :

Les maires et élus républicains du canton de Luzéché, réunis à Cahors le 1^{er} avril ; Considérant que M. Rey député sortant a rempli les engagements qu'il avait pris vis-à-vis des électeurs de soutenir tout gouvernement de défense et de réformes républicaines ; et qu'il a notamment soutenu le ministère réformateur Waldeck-Rousseau ;

Considérant que son action au Parlement a été d'une grande utilité pour les intérêts de notre circonscription et de tout le département dont les impôts ont été diminués ;

Considérant que son attitude lors des élections sénatoriales a été conforme à la discipline républicaine et que son abnégation est digne d'éloges ;

Déclarent lui maintenir leur confiance, s'engagent à soutenir sa candidature qui reste la candidature de concentration républicaine et invitent tous les sincères républicains à lui donner leurs suffrages.

- Ont signé :
- MM. Sers, maire de Douelle.
 - Bouscat, maire de Villesèque.
 - Pallias, maire de Castelfranc.
 - Vincens, maire de Sauzet.
 - Delmouly, maire de Luzéché.
 - Raynal, maire de Belaye.
 - Lafage, maire de Caillac.
 - Molinié, maire de Carnac-Rouffiac.
 - Pélessié, maire de Saint-Vincens.
 - Bouloumié, maire de Parnac.
 - Chapt-Aladel, maire d'Anglars-Juillac.
 - Pons, conseiller municipal à Luzéché.
 - Bouyssou, adjoint au maire de Castel-franc.
 - Bonis, conseiller municipal à Castel-franc.
 - Arnaudet, adjoint au maire de Douelle.
 - Sers Philémon, conseiller municipal à Douelle.

LAUZÈS. — Ordre du jour voté par le conseil municipal de Lauzès dans sa séance du 3 avril 1902 :

Les membres du conseil municipal de Lauzès soussignés, reconnaissant les nombreux efforts faits par M. Rey pour obtenir le dégrèvement de l'impôt foncier dans le Lot et sa constante sollicitude pour l'amélioration du sort des cultivateurs en général, tiennent à lui en exprimer toutes leur reconnaissance et accueillent avec plaisir sa candidature à la députation.

- MM. Delfour, maire.
- Piganiol, adjoint.
- Cassayre, Couderc, Delfau, Do, Faurie, Lacaze, Malique, Poujade, conseillers municipaux.

LE BOUVÉ. — Il a été perdu ou volé un porte-monnaie contenant la somme de 75 francs et quelques centimes appartenant à un sieur X... de la commune du Bouvé, canton de Montcuq. Bonne récompense à celui qui le rendra.

Arrondissement de Figeac

GREALOU. — Banquet. — Un banquet démocratique vient d'être organisé dans notre commune pour le 13 avril courant. Ce banquet sera présidé par M. Vival, maire et député de l'arrondissement de Figeac, assisté de M. le docteur Larnaudie, conseiller général, et de M. Bruel, conseiller d'arrondissement du canton de Cajarc. Les citoyens désireux d'y prendre part n'ont qu'à envoyer leur adhésion à M. Joseph Lafferrerie avant le 12 avril. La cotisation est fixée à 3 francs.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Conseil Municipal. — Le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Delor, premier adjoint, a pris la délibération suivante.

« Attendu que la commune de Gramat est située dans un centre d'élevage, et que l'importance de la localité offre à MM. les membres de la commission, aux exposants et visiteurs toutes les ressources désirables au point de vue du logement et de l'alimentation ; en outre, que la ville de Gramat possède plusieurs vastes places bien ombragées et un matériel suffisant pour l'installation et l'organisation du concours,

S'engage à prendre à sa charge tous les frais d'installation et d'organisation matérielle du concours spécial d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot, qui doit avoir lieu dans le département du Lot en 1902, et vote pour la distribution des primes une allocation de 220 fr. Le Conseil émet, en outre, le vœu que le concours ait lieu sur la place de la Mairie.

Chez nos voisins

FUMEL (Lot-et-Garonne). — Foire. — Bœufs gras environ 30 fr. les 50 kilos. Attelages cours ordinaires. Breaux de 250 à 400 fr. la paire. Veaux de lait 0 fr. 90 à 1 fr. le k. Moutons gras de 70 à 75 c. le k. Autres de 15 à 30 fr. l'un. Porcs gras de 40 à 44 fr. les 50 kilos. Porcs de lait de 15 à 30 fr. l'on. Poules de 4 à 5 fr. la paire. Poulets de 1 fr. 50 à 3 fr. la paire. Lapins domestiques environ 60 c. la livre. Œufs de 60 à 65 c. la douzaine. Blé de 16 fr. à 17 fr. 50 l'hectolitre. Maïs entre 13 et 15 fr. id. Pommes de terre de 5 à 7 fr. id.

Assurance contre l'incendie

Demande à CAHORS un Agent général jeune et actif avec références (conditions avantageuses). Ecrire aux initiales G. C. 80, poste restante, Montauban.

BULLETIN FINANCIER

Sauf les valeurs espagnoles, rentes et chemins de fer qui ont donné lieu à un très vif mouvement d'affaires ce qui a provoqué une hausse très sensible de ces titres, l'ensemble du marché est resté des plus calmes. Nos rentes clôturent : le 3 0/0 à 100 0/0 ; le 3 1/2 0/0 à 102,55. Le Crédit Foncier se traite à 740 ; le Comptoir National d'Escompte à passé de 568 à 569 ; le Crédit Lyonnais de 1030 à 1033 ; la Société générale est très ferme à 618. La Cie française de Mines d'Or est à 115. Parmi nos chemins : le Nord à 1985 et l'Orléans à 1618 ont seuls été cotés à terme. Le Suez à 3972 a repris de 6 fr. Les fonds étrangers ont été des mieux traités : tandis que l'Extérieure s'est élevée à 79,62 en hausse de 32 cent. ; le Nord Espagne de 185 à 193 ; le Portugais à 28,87 ; le Russe 3 0/0 1891 à 84,90 n'ont pas varié. Le Turc D recule à 25,72 et la Banque Ottomane à 554. Le Serbe 4 0/0 Unifiée est à 68 fr.

CHAPELLERIE NOUVELLE

Attenant le Magasin de Madame BÉDUÉ
PARAPLUIES et OMBRELLES

A. BÉDUÉ, FILS
CAHORS, 2, rue de la Liberté, CAHORS
GRAND CHOIX DE CHAPEAUX POUR
HOMMES ET ENFANTS
OUVERTURE LE 15 MARS 1902

DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ,
Place du Marché à Cahors.

REPRÉSENTANTS On demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointements 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à L. M. Eymard et Cie, fabricants à Salon (Bouches-du-Rhône).

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2070	2032	0,88 à 1,46
Vaches.	545	530	0,86 à 1,42
Taureaux.	232	226	0,84 à 1,30
Veaux.	1528	1475	1,40 à 2,25
Moutons.	18980	13300	1,40 à 2,06
Porcs.	4886	4586	1,08 à 1,48

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	235	191	60 à 72
Vaches.	22	15	45 à 62
Moutons.	1074	813	80 à 92
Porcs.	1069	1089	50 à 55

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elisir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

CHAPELLERIE DE LUXE
à l'ACTUALITÉ
Reprise de l'ancienne MAISON
ALCHIE
G. LALEMAN
GENDRE ET SUCCESSEUR
8, RUE DE LA MAIRIE
Cannes
Parapluies
Ombrelles
MODES POUR DAMES
OUVERTURE DU MAGASIN LE 10 MARS 1902
INSTALLATION NOUVELLE
A PARTIR DU 1^{er} AVRIL

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XIII

Les armes défensives

— J'ai rencontré tout à l'heure dans la rue le Lillois qui me tarabustait à bord du *Jonas*, et je l'ai bravé ; mais le lâche a prétendu ne pas me connaître. S'il avait été insolent encore, je lui crevais le ventre !

— Où donc as-tu acheté ces armes ?

— Chez un armurier donc, au prix de 375 francs. Ce qu'eût coûté la boutique d'un de ses confrères à Mechlin.

— C'est de l'argent sottement dépensé ! ajouta Creps. Tu aurais mieux fait de rester ici pour soigner notre cher Roseman.

— Mais il fallait pourvoir à notre défense personnelle. Moi je me contenterai de ce couteau : gare à celui qui m'approchera. Les deux revolvers sont pour vous deux, Messieurs,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Huvas.

ainsi que les deux autres couteaux. Ils vous serviront plus qu'un bon diner et un bon lit, dans ce maudit pays. Nous pouvons désormais nous promener au milieu de ces bandits sans rien craindre pour notre vie et notre portefeuille.

— Que te reste-t-il d'argent ? demanda Victor à Donatus. Nous devons neuf dollars à l'hôtelier.

— Oh ! j'ai songé à tout, Messieurs, le pauvre Donatus n'est pas si bête qu'il en a l'air. Savez-vous pour une fois, j'ai fait de la bonne besogne ce matin, et j'en ai long à vous raconter, si vous voulez bien m'écouter. J'ai rêvé toute la nuit, continua le paysan, de gens armés de coutelas et de pistolets tournants, et je pestais de ne pas avoir le moindre canif pour me défendre, car je ne vois pas pour quelle raison nous nous laisserions écraser par ces maudits Yankees et autres coquins du même stock. J'ai donc pris la résolution d'être armé comme eux. Mais avant de sortir de l'hôtel, j'ai payé les neuf dollars à l'hôtelier, et j'ai aussi remis à celui-ci 300 francs d'avance pour M. Victor qui doit rester ici à se soigner. J'en ai le reçu.

— Grand merci, cher ami Donatus ! tu as un cœur excellent, s'écria Jean qui pressa la main du bon Flamand avec une grande cordialité.

— Je poursuis. Je me suis dit qu'en Californie il faut agir promptement et avec toute la ruse possible. Je me suis adressé au Bruxellois, et je lui ai proposé deux dollars pour m'accompagner et me donner un conseil. Cet homme m'a appris des choses très utiles. Je connais la

ville et ceux qui y habitent sur le bout du doigt. Je lui ai demandé ce qu'il fallait faire pour ne point mourir de faim. Il n'y a pas grand chose à faire sur la baie et sur le port, et tous les passagers du *Jonas*, au lieu de bailler aux corneilles, ont cherché et trouvé du travail. Le gentilhomme qui dinait à notre mess porte des planches sur son dos ; le banquier allemand s'est attelé à une charrette à bras et transporte des ballots de marchandises, en compagnie du journaliste et de l'ex-magistrat. Le Lillois aux moustaches rouges s'est mis à ramasser des chiffons et de vieilles savates pour le compte d'un juif qui, comme brocanteur et marchand de vieux habits, a acquis une fortune à San-Francisco. Sachez qu'ici une chemise de coton se paye un dollar et qu'il faut donner 2 fr. 50 pour le blanchissage. Aussi chacun ici porte-t-il sa chemise le plus longtemps possible, et quand il la jette au sale, le juif qui la trouve la fait blanchir et la revend comme neuve. Il en est de même des bouteilles vides que l'on jette par les fenêtres. Les maisons de jeu achètent au juif ces bouteilles pour les remplir de gin et d'autres liqueurs. Si je ne réussis pas à trouver un meilleur emploi, je me ferai chiffonnier. Mais pardon, pour une fois, je continue mon récit. Le Bruxellois connaît un grand nombre de gens à San-Francisco. Il m'a accompagné à la recherche de divers emplois pour vous et pour moi. J'ai, pour ma part, accepté la position de laveur de vaisselle dans un café, au salaire de cinq dollars par jour, avec la nourriture et le logement, qui consiste en une sorte de trou dans

le sellier aux provisions. Je suis donc assuré de ne pas mourir de faim.

J'ai découvert aussi un excellent emploi pour M. Creps : celui d'aide-boucher.

— Allons donc ! aide-boucher ! Je préfère m'atteler à un charretton, comme le fait le banquier allemand.

— Je vais vous expliquer, Monsieur. Les bouchers font ici un drôle de métier. J'ai vu devant l'étal de l'un d'eux une horrible bête, suspendue par les pattes, et dont la mâchoire a des dents terribles. Je l'ai d'abord prise pour un bœuf d'une espèce qui m'était inconnue, mais le Bruxellois m'a dit que c'était un ours. Il paraît que la chair de cet animal est fort prisée. Ainsi vous ne vous souciez pas d'être aide-boucher, monsieur Creps ? Soit ! j'ai d'autres emplois à vous proposer. Voulez-vous entrer comme croupier dans un Enfer célèbre de San Francisco ? cela vous rapportera huit dollars par jour. Il y a encore la place de décrocheur ou de nettoyeur de bouteilles, ou encore d'allumeur des lampes dans un hôtel, vis-à-vis de la baie : sept dollars par jour, mais sans nourriture ni logement.

Creps secoua la tête d'un air d'impatience.

— Croyez-moi, monsieur Jean, ne faites pas le difficile, ajouta Donatus. Le plus grand nombre de nos compagnons de voyage du *Jonas* ont accepté des places qui ne leur rapportent pas autant. Sept dollars ! et vous pourrez revenir chaque soir à votre hôtel, passer la nuit près de votre ami Victor, jusqu'à ce qu'il ait recouvré la santé.

(A suivre)

Etude de M^e LESCALE Notaire à Cahors

A VENDRE ou A LOUER

L'USINE CHAMBERT, située au Moulin de Labéranthe, sur le Lot, à deux kilomètres de Cahors, composée d'une scierie mécanique avec outillage pour les parquets et moulures, d'une grande scie pour les bois en grume, d'une maison d'habitation et de vastes dépendances.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

Pour traiter s'adresser à M^e LESCALE notaire à Cahors.

Tribunal de Commerce de Cahors

Suivant jugement du 4 avril courant, le tribunal a homologué le concordat intervenu le 21 février 1902 entre le sieur DENEGRE, négociant à Lascabanes, et ses créanciers.

Aux termes de ce concordat le sieur DENEGRE a payé à ces derniers pour tout dividende le 10 0/0 comptant.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 6 Avril 1902.

V^{ste} Nacla : Courrier du Dimanche. — Armand Charpentier : L'Idylle manquée. — Georges Ohnet : Le brasseur d'affaires (fin). Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli. — Jean Aicard : Tata (suite). — Pierre de Lano : Suprême pardon (suite). — Jeanne France : Le luxe... voilà l'ennemi (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 5 avril 1902.

C'est le mois des élégances nouvelles ; ainsi les modèles sont-ils nombreux pour tous les besoins, pour toutes les heures de la journée : costumes, vêtements, blouses, etc. etc.

Un grand panorama de saison, contenant quatorze figures, etc. etc.

De fort jolis modèles de travaux, la chronique parisienne, les propos du jardinier, la beauté, la santé, la graphologie, les récréations, l'art culinaire.

C'est un numéro sensationnel, contenant des tailettes en grand nombre et renseignant très exactement sur les élégances nouvelles.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et de l'Etat, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec l'administration des Chemins de fer de l'Etat, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits au départ de toute gare

et station du réseau d'Orléans pour toute gare, ou station ou halte du réseau de l'Etat et inversement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé des stations de ces réseaux.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Onest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N^o 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Ouessant, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperdon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n^o 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locstudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction

de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monseigneur le Directeur du **Monde Moderne** 5, rue Saint-Benoît, Paris. Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MCLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.